



OBSERVATIONS ÉCRITES DÉFINITIVES D'ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA À L'OFFICE DES EAUX DU NUNAVUT CONCERNANT LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'UTILISATION DES EAUX DE CATÉGORIE A POUR LE PROJET DE LA RIVIÈRE MARY PROPOSÉ PAR BAFFINLAND IRON MINES CORPORATION

Baffinland Iron Mines Corporation (le promoteur) est en processus de renouvellement de son permis d'utilisation des eaux de catégorie A pour son projet de la rivière Mary. Le projet est une mine de fer en exploitation située sur l'île de Baffin, dans la région de Qikiqtani, au Nunavut. Le promoteur propose de poursuivre ses activités et d'apporter quelques modifications au permis actuel.

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) fournit des connaissances ou des renseignements spécialisés à l'Office des eaux du Nunavut (OEN) conformément à l'expertise dont ECCC dispose en vertu du chapitre 13 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Ces travaux comprennent l'examen de la caractérisation des effets environnementaux et des mesures d'atténuation par le promoteur ainsi que la transmission de renseignements et de connaissances techniques aux décideurs quant à la caractérisation des effets et à l'efficacité des mesures d'atténuation proposées pour y remédier.

ECCC a participé à toutes les phases de la procédure d'autorisation d'utilisation des eaux pour le projet jusqu'à présent : ECCC a examiné la demande de renouvellement et a transmis des demandes d'information à l'OEN le 24 juillet 2024; ECCC a formulé des commentaires techniques à l'OEN le 23 octobre 2024, puis a participé à la réunion technique et à la conférence préparatoire à Pond Inlet les 3 et 4 décembre 2024. ECCC poursuit sa participation avec les présentes observations écrites définitives à l'OEN aux fins d'examen.

Les avis techniques d'ECCC se fondent sur le mandat du ministère dans le contexte de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la prévention de la pollution. Les observations écrites définitives résument les résultats de l'examen technique, par ECCC, des renseignements fournis par le promoteur tout au long du processus d'examen du permis d'utilisation des eaux jusqu'à présent.

ECCC a soumis certaines questions en suspens à l'examen de l'Office, et formule des recommandations concernant l'impact des solides en suspension totaux le long de la route Tote, la gestion de l'eau, l'impact de l'inondation de la mine et les changements proposés au cadre provisoire du permis d'utilisation des eaux. Tout commentaire reçu d'ECCC dans ce contexte ne libère pas le promoteur de ses obligations de respecter toutes les lois fédérales applicables.